

Orientations prioritaires de développement professionnel continu de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge

Fiche de cadrage n°07

1 Intitulé de l'orientation

7. Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap

2 Contexte, enjeux et objectifs de transformation des pratiques

Les personnes atteintes de limitations fonctionnelles, sensorielles, cognitives ou psychiques connaissent une situation moins favorable que la population dite générale quant à leur parcours de santé. Les personnes en situation de handicap rencontrent davantage de freins à chaque étape du parcours de santé, et un cumul d'inégalités est constaté concernant à la fois les facteurs de risque, le diagnostic de la maladie, la prise en charge, les capacités à faire face, ou encore à s'adapter.

L'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap constitue un axe majeur de la Stratégie nationale de santé, de même qu'une priorité du Plan national de santé publique (« Priorité prévention »), que ce soit à travers le développement des actions de prévention et d'éducation à la santé ou en ce qui concerne l'accès aux soins.

Les personnes en situation de handicap font l'expérience de nombreux obstacles pour accéder aux soins liés à :

- Des facteurs propres à la personne (mobilité et capacités de communication réduites, déficience mentale, crainte des soins, raisons financières)
- Des facteurs environnementaux (accessibilité des locaux et des équipements, manque de formation au handicap des professionnels de santé)

Ces restrictions d'accès aux soins ont des conséquences importantes sur la qualité de vie quotidienne des personnes en situation de handicap et peuvent être responsables de rupture de parcours et d'une dégradation physique et psychique considérable avec un recours plus faible à certaines spécialités, comme c'est le cas des consultations en matière de santé sexuelle et reproductive ou des consultations bucco-dentaires.

Les principaux objectifs sont:

- actualiser et approfondir les connaissances des professionnels de santé autour des spécificités d'une personne en situation de handicap pour améliorer l'efficacité des stratégies de prise en charge et pour un accompagnement coordonné de qualité, sécurisé et sans rupture ;
- permettre un meilleur accès au dépistage et aux soins préventifs et curatifs pour éviter les hospitalisations ou d'autres prises en charge en urgence, de même qu'une surmortalité.

3 Périmètre de l'orientation

Thématiques concernées par la présente orientation :

- Sensibiliser les professionnels aux évolutions récentes des politiques publiques en faveur du handicap et aux adaptations qu'elles supposent de leurs pratiques professionnelles de manière individuelle ou collective ;
- Savoir se repérer dans l'organisation institutionnelle du handicap et savoir orienter selon les particularités des différentes structures institutionnelles ;
- Savoir adapter sa prise en charge pour un patient ayant un handicap quel qu'il soit (physique, psychique, sensoriel, polyhandicap...) ;
- Susciter un accompagnement coordonné de qualité, sécurisé et sans rupture en développant des pratiques intégrant l'exercice interprofessionnel et interdisciplinaire et la coordination avec les acteurs du premier recours, du secteur social et médico-social en associant la prise en charge psychique et somatique ;
- Repérer de façon précoce des pathologies somatiques y compris bucco-dentaire.

Attendus pédagogiques :

L'action devra :

- s'articuler autour d'une situation de handicap spécifique pour laquelle les publics cibles auront été identifiés,
- faire appel à des études de cas (en formation continue), et des jeux de rôle. Elle donnera également la place à des temps d'échanges et de partage d'expériences et des outils concrets, pour une utilisation de terrain, seront également proposés.

L'action pourra s'appuyer sur les ressources pédagogiques mis à disposition sur <https://handconnect.fr> et <https://santebd.org>, et s'inspirer des initiatives recensées sur le site <https://coactis-sante.fr/banque-experience/>.

Sont exclues :

- les actions portant sur l'adaptation du cabinet pour l'accueil (accessibilité) ;
- les descriptions des situations de handicap, les prises en charge des handicaps générés par des pathologies y compris d'ordre psychique ;
- les actions en e-learning exclusif.

Tous les publics et modes d'exercice